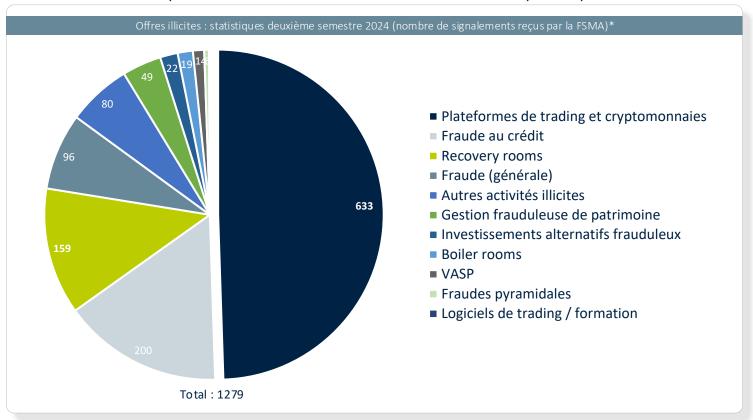


Fraudes à l'investissement et offres illicites -Dashboard 2^{ème} semestre 2024

Offres illicites: statistiques deuxième semestre 2024

1. Evolution des phénomènes de fraudes : tendances principales

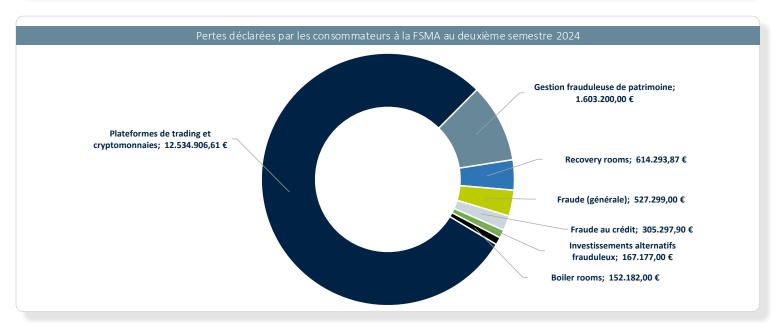


2. Pertes déclarées par les consommateurs

Entre juillet et décembre 2024, les consommateurs belges ont déclaré à la FSMA avoir perdu un total de 15.904.356,38 euros dans le cadre de fraudes.

Près de 80 % de ces montants, soit plus de 12,5 millions d'euros, ont été perdus sur des plateformes de trading frauduleuses, le plus souvent dans des investissements prétendument liés à des cryptomonnaies.

Les offres de gestion frauduleuse de patrimoine ou de « livrets d'épargne » viennent ensuite avec plus de 1.600.000 euros de pertes déclarées.



^{*} Les chiffres indiqués dans le présent document reprennent uniquement les notifications de consommateurs à la FSMA concernant des fraudes ou offres illicites tombant dans le périmètre de contrôle de la FSMA.

Offres illicites: statistiques deuxième semestre 2024

3. Focus : les fraudes de type 'recovery room'

La FSMA met le public en garde contre les fraudes de type 'recovery room' qui ciblent les personnes qui ont déjà été victime d'une première arnaque.

Les consommateurs victimes de fraudes à l'investissement sont de plus en plus souvent ciblés par cette arnaque, qui arrive dans un second temps. Les fraudeurs jouent sur l'espoir de récupération des fonds perdus, et parviennent à convaincre les victimes d'envoyer de nouvelles sommes.

Les victimes de fraudes antérieures sont souvent contactées sans initiative préalable de leur part, par téléphone ou par e-mail, pour se voir proposer une assistance dans le recouvrement des pertes subies. Les offres faites sont alors diverses : une assistance afin de récupérer les sommes investies, la restitution des sommes investies moyennant, par exemple, le versement d'un certain montant, etc.

Dans tous les cas, la réclamation d'une contribution financière préalable à un service proposé constitue clairement un indice de fraude. C'est pour cela que la FSMA conseille de ne jamais verser d'argent afin de récupérer des fonds, de ne jamais communiquer ses données personnelles et de ne jamais donner accès à son ordinateur ou son téléphone portable.

La fraude peut émaner soit du fraudeur initial, soit d'autres personnes, qui se sont alors procuré des listes de victimes. En effet, tout consommateur qui a été victime d'une fraude à l'investissement doit être conscient que les fraudeurs sont susceptibles de le viser à nouveau ou de revendre ses données.

La FSMA invite les consommateurs a consulter son site web pour plus d'informations : FSMA.be – Fraudes Recovery room



614.293,87 EUR

C'est le montant total que les consommateurs belges ont déclaré avoir perdu à cause de fraudes « Recovery room » entre juillet et décembre 2024.

Les consommateurs ont investi ces fonds en pensant pouvoir récupérer des sommes précédemment perdues, et ont subi des pertes encore plus importantes.

C'est l'augmentation du nombre de signalements concernant des fraudes « Recovery rooms » reçus par la FSMA entre 2023 et 2024.



« Des interlocuteurs de confiance » fraudeurs rassurent victimes en se faisant passer pour un bureau d'avocats, une **autorité** financière, société ou une spécialisée.

Des escrocs prétendent que la FSMA peut aider des victimes de fraude à l'investissement à récupérer ou à débloquer des fonds perdus. Ils leur demandent ensuite de verser une commission ou de payer une taxe à la FSMA.

La FSMA a recensé 25 cas d'arnaques de ce genre au cours des six derniers mois. Des fausses adresses e-mail, des faux documents et des faux sites web qui imitent ceux de la FSMA ont été utilisés pour tromper les consommateurs.

Pour mettre fin à ces agissements, la FSMA a publié une mise en garde sur son site web, dénoncé les faits aux autorités judiciaires, et contacté les hébergeurs des sites frauduleux afin de faire fermer ceux-ci.

La FSMA n'est pas la seule autorité dont le nom est usurpé par les fraudeurs dans ce cadre. L'ESMA a lancé une campagne sur les <u>réseaux sociaux</u> concernant les usurpations de noms d'autorités financières, à laquelle la FSMA a participé.

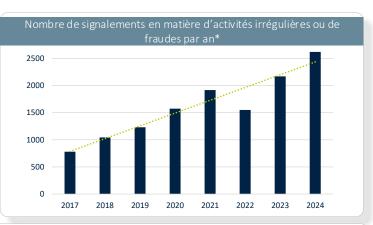
Offres illicites: statistiques année 2024

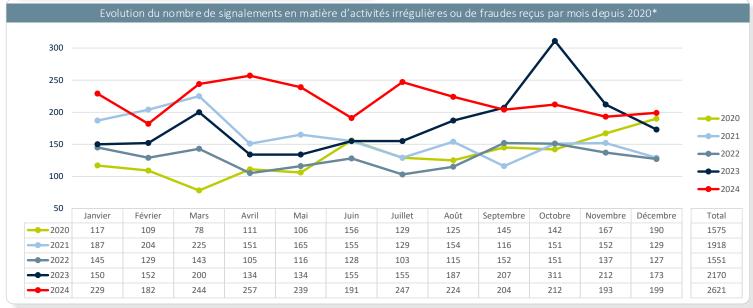
4. Evolution des notifications reçues par la FSMA

2024 marque un nouveau record du nombre de signalements en matière d'activités irrégulières ou de fraudes recus par la FSMA.

En 2024, la FSMA a reçu un total de 2621 signalements concernant des activités irrégulières. Il s'agit d'une augmentation de 20 % par rapport à 2023.

En 2024, la FSMA a reçu chaque mois en moyenne 218 signalements en lien avec des fraudes. Plus de la moitié de ces signalements concernaient des plateformes de trading frauduleuses.



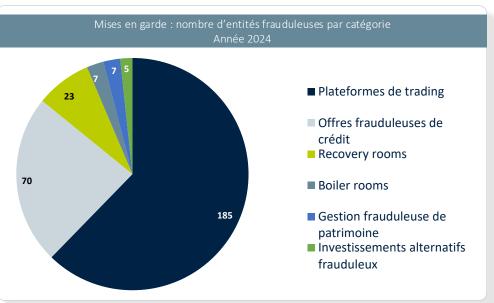


5. Mises en garde de la FSMA

Au cours de l'année 2024, la FSMA a publié un total de 16 mises en garde concernant un total de 297 entités frauduleuses et 396 sites web.

Plus de 60 % de ces acteurs illégitimes étaient des plateformes de trading frauduleuses.

La FSMA invite les consommateurs à consulter la liste complète de ses mises en gardes disponible sur son site web : FSMA.be – Mises en garde.





Liens utiles

Contact

Formulaire de contact Fraudes et cas suspects

Formulaire de contact Général Pour vos questions d'argent



Vous avez un doute concernant votre fournisseur?

Vous pouvez faire une recherche sur le site web de la FSMA afin d'obtenir des informations sur une société ou vérifier si une mise en garde a été publiée à son sujet

Fonction de recherche

Mises en garde

Plus d'infos sur les fraudes

Vous trouverez plus d'informations sur les fraudes sur notre site web

Attention aux fraudes!

Restez informé

Newsletter FSMA

Liens externes





Campagne de prévention fraude - 2024

Communiqué de presse